



Compte rendu du CSAA du 18 mars 2024

• Cadre de gestion des contractuels

Il sera applicable au 01/09/2024.

Nous sommes intervenus lors du Groupe de Concertation (GC) préalable sur les points suivants :

- Nous souhaitons connaître les volumes de contrats en distinguant ceux sur emplois permanents et temporaires
- Nous demandons à ce que la durée horaire hebdomadaire soit précisée pour les EPLE à l'instar de la précision apportée pour les services
- Nous demandons à ce que la durée des contrats soit portée à 12 mois pour les EPLE (le Rectorat étant en réflexion actuellement sur cette question)

Nous n'avons pas encore été destinataire du document finalisé, le dit document ayant été projeté en séance lors du CSAA.

Nous le diffuserons dès réception.

VOTES

10 ABSTENTIONS (FSU – UNSA – CFTD - FO)